

Pauline Marois

Montréal, le 19 octobre 2020

Monsieur Michel Lincourt
Mouvement laïque québécois
Succursale Saint-André, Casier postal 32132
Montréal (Québec) H2L 4Y5

Monsieur,

Au cours des prochains mois, la Loi sur la laïcité de l'État sera contestée devant les tribunaux. La loi québécoise, un des piliers de la distinction entre la foi et les pouvoirs publics, doit être défendue avec fermeté.

Tout au long de ma vie politique, j'ai lutté pour qu'on distingue le droit de chaque personne d'adhérer librement à des croyances religieuses et celui des citoyens, de recevoir des services et d'être jugés dans un contexte qui exprime la neutralité de l'État.

Je l'ai fait au moment où, directrice de cabinet de madame Payette, nous suivions de très près l'élaboration du nouveau Code civil. J'y ai mis toute mon énergie au moment où j'ai convaincu nos partenaires et le gouvernement fédéral d'amender la Constitution pour laïciser notre système d'éducation.

En juin 2000, l'Assemblée nationale a enfin pu changer ses lois pour supprimer les postes de sous-ministres associés de foi catholique et protestante. Ceux-ci exerçaient un contrôle sur les programmes, les manuels scolaires et les critères de reconnaissance du personnel enseignant. Cela nous a permis aussi de transformer les commissions scolaires catholiques et protestantes en commissions scolaires francophones et anglophones, à temps pour entrer dans le XXI^e siècle sans ce résidu d'un autre âge.

.../2

Plus récemment, le gouvernement que je dirigeais a présenté une charte des valeurs québécoises, un projet qui définissait les paramètres de la laïcité de l'État. Cette charte, soutenue par une large majorité de Québécois, a aussi obtenu le soutien de nombreuses personnalités de Guy Rocher à Janette Bertrand. J'ajouterais en passant l'appui inconditionnel de l'ex-juge de la Cour suprême du Canada, Claire L'Heureux-Dubé.

Malheureusement, cette charte n'a pas été adoptée. Le gouvernement de monsieur Legault a pris la relève et fait voter par l'Assemblée nationale le projet de loi 21, Loi sur la laïcité de l'État. Même si cette loi a une portée moins large que le projet de charte présenté en 2013, elle a permis au Québec de faire un pas important dans notre longue marche pour assurer la laïcité de l'État.

J'appuie sans réserve la participation du Mouvement laïque québécois à ce débat. Je veux aujourd'hui vous le manifester concrètement en contribuant à votre campagne de financement qui vise à permettre votre participation au débat juridique en cours.

Veillez recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.



PAULINE MAROIS